

Crédit d'investissement – Mise en séparatif du secteur et mise en place d'un séparateur d'huile pour l'Hôtel-de-Ville

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. PREAMBULE ET DESCRIPTION DU PROJET

Durant les récents travaux de rénovation du bâtiment de la Grand'Rue 4, abritant un salon de coiffure et des logements, il a été constaté que le secteur n'était pas équipé d'un système séparatif des eaux.

Si le bâtiment rénové a pu être mis aux normes durant les travaux, l'Hôtel-de-Ville adjacent présente toujours une configuration où l'ensemble des conduites est raccordé au seul réseau des eaux usées.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Après une analyse approfondie des différentes solutions envisageables, la Municipalité propose un projet global qui permettra de résoudre les problématiques actuelles tout en améliorant la fonctionnalité de cet espace central.

Le projet prévoit tout d'abord la mise aux normes des installations d'évacuation des eaux. Il prévoit l'installation d'un nouveau collecteur communal d'eau claire qui sera positionné entre les deux bâtiments. Ce dispositif sera complété par la mise en place de deux grilles destinées à la récolte des eaux de surface. Pour répondre aux exigences spécifiques de la cuisine de l'Hôtel-de-Ville, une nouvelle chambre de contrôle équipée d'un séparateur d'huile sera installée et raccordée au réseau des eaux usées existant.

Les travaux de réfection de la place permettront de mieux récolter les eaux de pluie, mais aussi de proposer une adaptation du stationnement et de l'accessibilité entre les deux bâtiments.

En effet, dans le cadre de ces travaux, une réorganisation du stationnement est également prévue pour optimiser l'utilisation de l'espace disponible. L'aménagement conservera les places de parking essentielles tout en améliorant leur disposition. Ainsi, le personnel de l'Hôtel-de-Ville conservera ses places dans le fond à gauche. La place actuellement située devant le salon de coiffure sera supprimée au profit d'une zone de déchargement dédiée à l'Hôtel-de-Ville.

Cette nouvelle configuration permettra d'améliorer significativement la sécurité et l'accessibilité du secteur. La création d'une zone de déchargement dédiée résoudra la problématique des livraisons qui perturbent actuellement le fonctionnement de l'arrêt de bus. Cette réorganisation contribuera également à la sécurisation de l'ensemble du trottoir et facilitera la circulation des piétons entre les différents bâtiments.

3. OBJET DU PREAVIS

Le crédit demandé par le présent préavis permettra la réalisation des travaux de séparatif des collecteurs, de la pose d'un séparateur d'huile et du réaménagement de la place.

4. ASPECTS FINANCIERS

Le montant du crédit se compose comme suit :

Travaux des collecteurs, du séparateur et de la place	CHF	76'000.00
Frais de la mise à l'enquête	CHF	3'000.00
Etude	CHF	5'000.00
Frais divers et imprévus	CHF	<u>10'000.00</u>
Total général TTC	CHF	<u>94'000.00</u>

5. CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Cudrefin

- vu le préavis municipal,
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 94'000.00 destiné à financer les travaux
2. D'accepter la prise en charge de son financement par la trésorerie courante, avec un amortissement sur 60 ans
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Cudrefin, le 13 février 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic

La Secrétaire

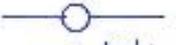
Richard Emmenegger

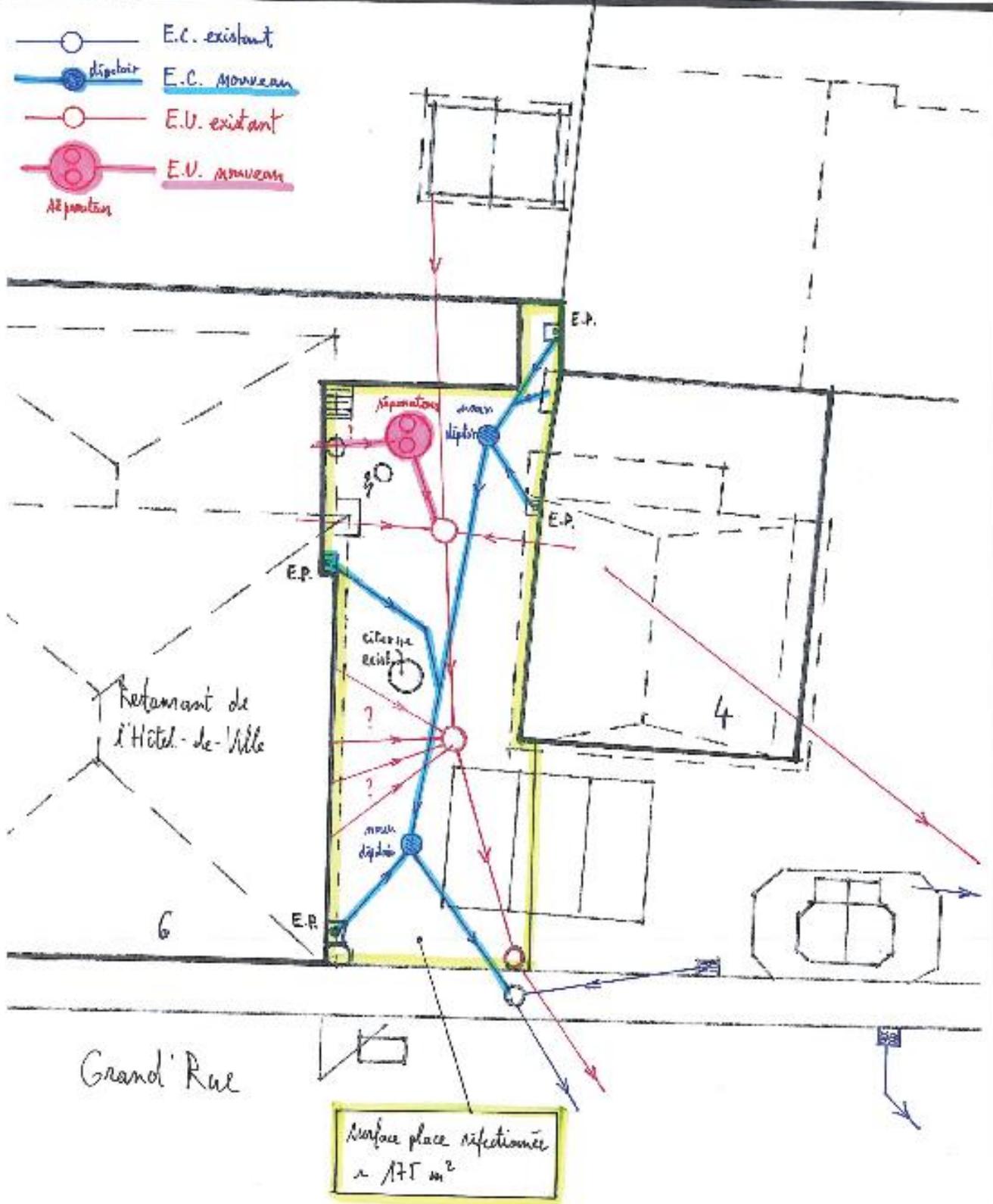
Myriam Aw

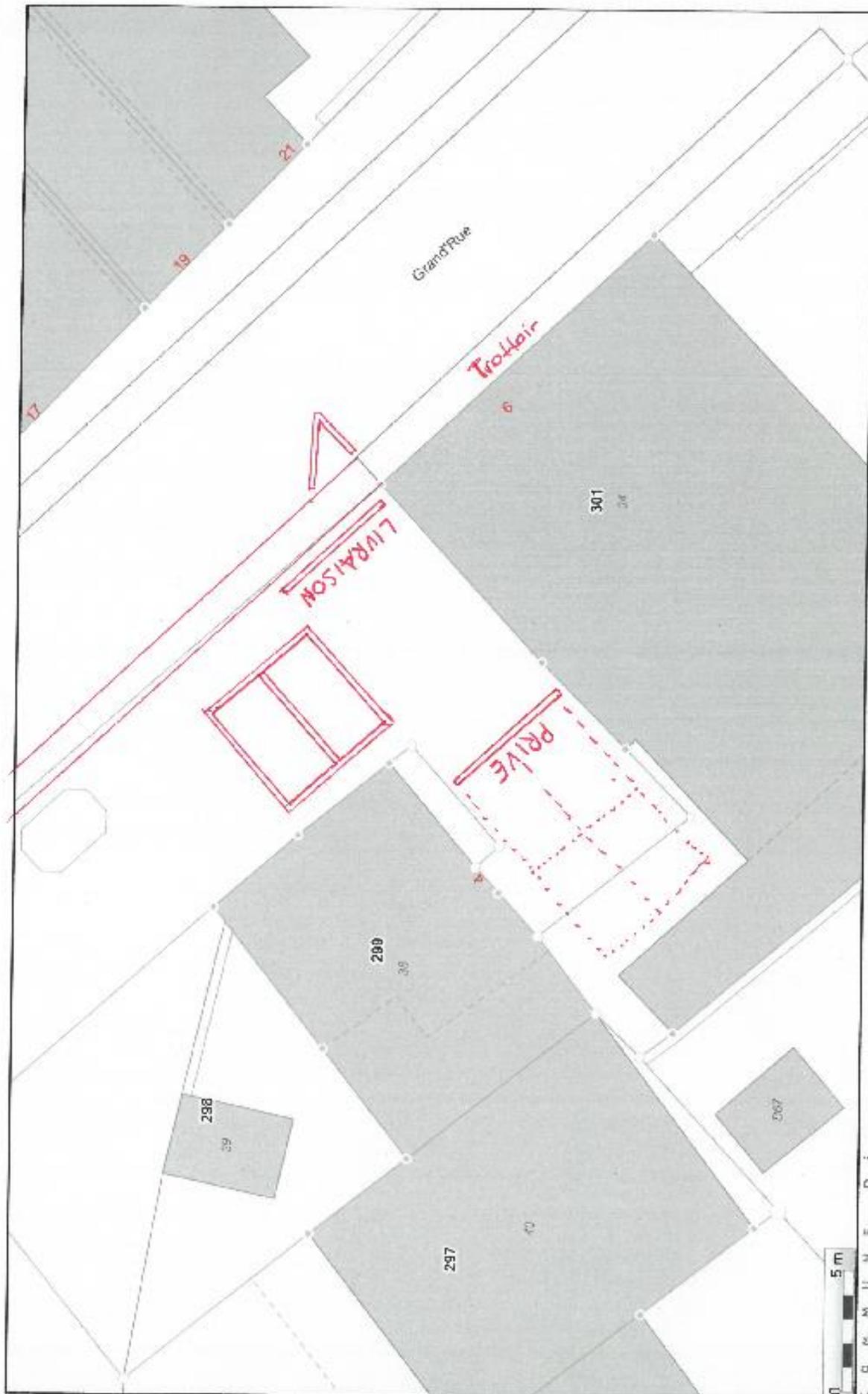
Annexes : - 2 plans de situation

Municipal responsable : Jean-François Milliet

Commune de Cudrefin / Restaurant de l'Hôtel-de-Ville
 Grand'Rue 4-6 - Mise en séparatif, canalisations E.U./E.C.
 Séparateur à graisses, réfection de la place, en courbe

-  E.C. existant
-  E.C. nouveau
-  E.U. existant
-  E.U. nouveau
-  Séparateur





Échelle 1 : 200
 Impression du 30/01/2025
 14:21



Information dépourvue de foi publique. © DCCG, SWIseloyou, OpenStreetMap. Date de mise à jour : :ndastre-04.2024. Orthophotos 2020

0 5 m
 C M U N I C I P A L I T E
CUDR FIN